



AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA

VOTRE
ÉDUCATION. VOS
RESSOURCES
POUR RÉUSSIR.

CHANGEMENTS APPORTÉS À L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Juin 2019

Le programme **Aide aux étudiants du Manitoba** vise à s'améliorer continuellement, afin de simplifier les processus et d'accroître la satisfaction des étudiants. En 2018-2019, plusieurs changements ont été mis en œuvre pour faciliter la présentation des demandes par les étudiants et la réception des fonds versés par le Programme canadien de prêts aux étudiants et par l'Aide aux étudiants du Manitoba. Cette année, de nouveaux changements sont apportés pour simplifier encore davantage ces deux processus.

Système automatisé de confirmation des inscriptions

Le processus de confirmation manuelle des inscriptions à l'aide d'un télécopieur pour l'Aide aux étudiants du Manitoba est remplacé par une application automatisée en ligne pour les programmes du Manitoba qui ne sont pas déjà assortis de confirmations électroniques. Ce changement permettra de rationaliser le processus tant pour les administrateurs des écoles que le personnel du programme, en plus de réduire les délais d'attente pour les clients.

Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente

À compter du 1^{er} août 2019, le Programme canadien de prêts aux étudiants augmente le plafond de la bourse, qui passera de 8 000 \$ à 20 000 \$ par année (sous réserve des approbations législatives et réglementaires par le gouvernement du Canada). Cela aidera les étudiants qui ont une invalidité permanente à payer les services et le matériel dont ils ont besoin pour leurs études.

Admissibilité accrue à la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente pour l'exonération de remboursement

Le Programme canadien de prêts aux étudiants change la définition d'« invalidité grave et permanente » à partir du 1^{er} août 2019 (sous réserve des approbations législatives et réglementaires par le gouvernement du Canada). La nouvelle définition élargira l'accès à cette disposition, et c'est donc dire qu'elle accordera à un plus grand nombre de personnes ayant une invalidité permanente les

empêchant de travailler et d'étudier une exonération de remboursement de leur prêt d'études.

Processus d'agrément des écoles et des programmes

Les étudiants peuvent maintenant remettre les documents obligatoires directement à leur école et entamer le processus d'agrément en tout temps. Ce changement devrait réduire les délais d'attente et accroître la satisfaction des clients.

Prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel

Le Programme canadien de prêts aux étudiants adopte une Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants en version électronique. Par conséquent, les étudiants à temps partiel n'auront plus à produire un Certificat d'admissibilité.

Services de formation et d'emploi

Les centres d'emploi et de développement des compétences du Manitoba peuvent aider les personnes ayant besoin de formation axée sur les compétences ou de perfectionnement scolaire à se trouver un emploi en recevant du soutien et une aide financière. Chaque demandeur peut être admissible à un éventail de services et de formes de soutien pour l'emploi dans le cadre de nos différents services de formation et de placement. Pour en savoir plus, composez le 204 945-0575 ou le 1 866 5077 ou encore consultez le site au

<https://www.gov.mb.ca/wd/virtualcentre/jobseekers/finassist.html>
(en anglais seulement).

Rendez-nous visite!!

[@twitter.com/MBGov](https://twitter.com/MBGov)

Facebook.com/ManitobaGovernment

aideauxetudiantsdumanitoba.ca

Manitoba 